



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le quinze décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55  
Nombre de Présents : 40  
Nombre de votants : 40  
Date de la Convocation : 2 décembre 2011

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

### 1. PPRI et diagnostic de vulnérabilité / Information par la DDT

M.PETITJEAN explique que M. CHAIZE, Directeur Adjoint à la DDT, devait faire un point précis sur les diagnostics de vulnérabilité. Or suite à un empêchement de dernière minute, M. CHAIZE a annulé son déplacement au pied levé et reviendra exposer les tenants et les aboutissants liés à cette problématique.

De manière sommaire, M.PETITJEAN expose que seules les communes impactées par le PPRI sont impliquées et uniquement pour les constructions les plus exposées (1m d'eau dans les habitations Durant la crue centennale). Un relevé topographique permet d'identifier les habitations concernées. Le diagnostic de vulnérabilité comprend plusieurs phases :

- une visite sur site avec le propriétaire (1 à 2 heures)
- une liste de dégâts potentiels les plus importants
- des recommandations ainsi que les possibilités de financements des travaux.

Cette démarche a d'ores et déjà été mise en œuvre sur Fraisans ou Montmorot. C'est l'EPTB Saône Doubs qui a traité ces dossiers. Le coût du diagnostic pour un particulier est estimé à 1 500 €. Le coût des travaux ne peut excéder 10% de la valeur de la propriété.

M.PETITJEAN explique que la Communauté de Communes s'est déjà beaucoup investie pour la lutte contre les inondations via l'adhésion au Syndicat Mixte Doubs Loue (cotisation annuelle 80 000 €). Compte tenu de l'effort déjà fourni et du fait que l'ensemble du territoire de la Plaine Jurassienne ne soit pas impacté par le PPRI, il n'apparaît pas opportun de doter la communauté de communes de cette nouvelle compétence.

M.PETITJEAN souhaite l'intervention de M. CHAIZE afin que les communes concernées par les PPRI puissent mener une réflexion en la matière. Un groupement de commande pourrait être mis en place. Dans cette hypothèse des financements d'Etat seraient mobilisables (50% de fonds Barnier et éventuellement 30% au titre du FEDER). Par ailleurs, en vertu des économies d'échelle, le coût des diagnostics serait variable en fonction du nombre d'habitation à diagnostiquer (environ 600 € par habitation en vertu du nombre à contrôler).



## 2. Tarification OM 2012

Considérant la hausse de 1.5 % des tarifs appliqués par le SICTOM à partir de 2012 et le souhait des services techniques d'obtenir tarifs multiples de 3 pour la mise en œuvre simplifiée du prélèvement automatique.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents fixe les tarifs 2012 de la redevance ordures ménagères comme suit :*

➤	1 personne :	87 €
➤	2 personnes :	165 €
➤	3 personnes :	228 €
➤	4 personnes :	246 €
➤	5 personnes et + :	288 €
➤	Résidences secondaires :	126 €

## 3. Compétences statutaires

### - Activités « sportives et culturelles » 11-15 ans

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de lutter contre l'oisiveté des jeunes du territoire.

Vu que les centres de loisirs sans hébergement sont axés sur un public visant les 3-10 ans.

Considérant qu'un déficit d'initiatives est recensé envers le public des pré-adolescents (11-15 ans), le Président propose de développer des actions nouvelles dans le domaine de l'action sociale à but de loisirs pour ce public. Pour ce faire, le Président propose à l'assemblée de prendre la compétence suivante « manifestations ludiques (à caractère culturel et sportif) ponctuelles à l'exclusion de toutes les activités exercées par ailleurs dans le domaine associatif pour cette tranche d'âge ».

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents valide l'exercice de cette nouvelle compétence et autorise le Président à saisir les communes membres de l'EPCI afin que celles-ci se prononce sur l'élargissement des compétences.*

## 4. Point sur les résidences pour seniors et OPH

Mme LACAILLE et M. BOSC explique que plusieurs réunions se sont déroulées avec les responsables de l'Office Public de l'Habitat (OPH). Les sites ont été visités. L'OPH est très intéressé par cette opération et a retenu comme prioritaires à court terme les terrains situés à Chaussin, Neublans Abergement et Rahon.



Le souci réside dans l'incertitude des crédits d'Etat qui seront alloués à l'OPH pour 2012. De plus, en raison de la période électorale, l'OPH ne peut se positionner sur les opérations nouvelles qu'il conduira l'année prochaine.

Par conséquent, M. PETITJEAN s'interroge sur l'opportunité de réaliser ce projet de manière totalement autonome. Un rendez-vous a d'ailleurs été fixé avec la mairie de Mont Sous Vaudrey qui souhaite développer un projet identique en régie.

#### **5. Demande de fronton sportif : commune d'Asnans Beauvoisin**

Considérant la compétence de l'EPCI en matière d'équipements sportifs ainsi que la volonté de la communauté de communes de renforcer l'attractivité des communes rurales en les dotant de plateaux ou de frontons multi-sports.

Vu les critères de sélection de l'implantation des plateaux sportifs sur le territoire de la communauté des communes, un nouvel équipement sera implanté sur la commune de BEAUVOISIN (au lotissement de la fraisière).

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- *autorise le Président à acquérir un plateau sportif pour la commune d'Asnans Beauvoisin d'un montant de 7 998 € HT l'unité.*
- *Approuve le projet de convention de mise à disposition à intervenir avec la dite commune et autorise le Président à signer cet acte juridique créateur de droits et d'obligations.*

#### **6. Divers**

- **Obligation imposée par la CAF de fournir les couches pour la crèche**
- **Désignation du médecin référent de la crèche.**
  - Considérant l'obligation pour la structure multi-accueils intercommunale de recourir à la vacation d'un médecin référent environ 2 heures par mois, pour une rémunération forfaitaire mensuelle de 56€.
  - Considérant le départ du territoire le 31/12/2011 de M. GUICHARD, actuel médecin référent de la crèche intercommunale et sa décision de ne plus exercer cette fonction.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir Madame Marie-Claire GICQUEL comme médecin référent de la crèche halte-garderie de la Plaine Jurassienne.*

- **Lutte contre l'ambrosie et convention triennale avec le FREDON**



Afin de limiter le développement de l'ambrosie sur notre territoire, le Président propose d'adhérer au plan de lutte collective contre l'ambrosie à feuille d'armoise.

A cet effet, il propose d'entériner la convention proposée par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) de Franche-Comté. Celle-ci, d'une durée de 3 ans 2011/2013, prévoit une contribution de 1 000 € annuels pour la mise en place des actions d'arrachage et/ou de fauchage.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer la convention triennale avec le FREDON pour la mise en place de la campagne de lutte contre l'ambrosie et décide d'allouer une contribution de 1 000 € annuels pendant la durée de ladite convention.*

- **Emprunt pour l'acquisition de la Gouillette**

Le Président informe l'Assemblée que conformément à la délibération n°61/2011 du 15 septembre dernier, un emprunt de 200 000 € sera contracté auprès de la Banque Populaire aux conditions suivantes : remboursement sur une durée de 10 ans à taux fixe avec une 1<sup>ère</sup> échéance anticipée (soit un taux fixe de 3.568%).

- **Désignation d'un nouveau délégué au SICTOM**

Vu la démission de Mme Murielle BUCHAILLOT de ses fonctions de conseillère municipale de Chaussin, sur proposition de la Commune de Chaussin, validée par Monsieur le Président,

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner M. Bernard DUPERRIER aux fonctions de délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la zone de Dole (SICTOM) pour remplacer Mme BUCHAILLOT.*

- **Contrat de Rivière Simplifié de l'ORAIN - Contribution spécifique et de solidarité**

Vu la convention du Syndicat Mixte Saône Doubs fixant les conditions administratives, techniques et financières pour l'animation du contrat de rivière ORAIN et l'assistance technique à la réalisation des projets.

Vu son article 3 fixant le montant de la subvention demandée à 2 000€, le Syndicat Basse Vallée de l'Orain sollicite la Plaine Jurassienne pour la prise en charge de la moitié de la contribution soit 1 000€

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre en charge la moitié de la contribution annuelle demandée au Syndicat Intercommunal de l'Orain, soit la somme de 1 000 euros.*

- **Report d'investissement du  $\frac{1}{4}$**

- **VU** de décret du 20 février 1997, repris dans le Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1) autorisant dans le cas où le budget d'une collectivité n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement, à hauteur des crédits inscrits au cours de



l'exercice précédent. Ainsi le fonctionnement de la collectivité ne se trouve pas bloqué, par un vote du budget postérieur au 31 décembre. La limite légale d'adoption du budget est fixée en général au 31 mars.

- **CONSIDERANT** que cette possibilité peut-être étendue aux dépenses d'investissement, dans la limite du  $\frac{1}{4}$  des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (chapitre 16) et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (chapitre 18.)
- Dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente tels que présentés ci-dessous :

#### Budget portage

Compte	Libellé	Budget 2011	Autorisation d'engagement 2012
2188	Autres immobilisations incorporelles	7 548 €	1 887 €

#### Budget crèche

Compte	Libellé	Budget 2011	Autorisation d'engagement 2012
2135	Installation générale	2 000 €	500 €
2184	Mobilier	1 000 €	250 €
2188	Autres immobilisations incorporelles	1 000 €	250 €

#### Budget RAM

Compte	Libellé	Budget 2011	Autorisation d'engagement 2012
2135	Installation générale	7 000 €	1 750 €
2184	Mobilier	500 €	125 €
2188	Autres immobilisations incorporelles	2 000 €	500 €

Compte	Libellé	Budget 2011	Autorisation d'engagement 2012
2031	Frais d'étude	40 000 €	10 000 €
205	Concession et droits similaires	3 000 €	750 €
204141	Communes	60 000 €	15 000 €
2111	Terrains nus	295 000 €	73 750 €
21318	Autres bâtiments publics	220 000 €	55 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000 €	1 250 €
2184	Mobilier	10 000 €	2 500 €
2188	Autres immobilisations corporelles	61 501€	15 375.25 €
2313	Immobilisations en cours	10 000 €	2 500 €

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'ouvrir les crédits suivants à la section investissement des budgets ci-dessus énumérés qui pourront être corrigés en hausse ou baisse lors du vote du budget.*

*- Définition de la programmation culturelle 2012*

Vu la proposition élaborée par la commission culture et l'exposé de celle-ci par M. LAGALICE.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de valider celle-ci et autorise le Président à contractualiser avec les artistes pour les spectacles détaillés dans la fiche ci-annexée.*

Le Président  
Patrick PETITJEAN



PERIODE	SPECTACLE	COUT TTC	RESUME	PUBLICS	LIEU
JANVIER					
FEVRIER mercredi 3	Impro expresso CHAMBERY	700€ +Frais de déplacement 344,50€ (frais de repas et d'herbergement reste à inclure)	Spectacle d'improvisation théâtrale sur le thème du bistro où les clients d'un jour(spectateurs) imposeront leurs thèmes aux comédiens.	ADULTES	Salle de conférence
MARS mercredi 21	Zama duo NANTES	1 500 € (frais de repas et d'herbergement reste à inclure)	<b>2 spectacles:</b> L'après-midi conte pour enfants par Zaidi. Issue d'une famille manouche elle raconte, accompagnée de son violon, des contes où le respect de la différence et la tolérance sont de mises tout en nous faisant partager sa culture. Le soir: Zaidi en duo avec Mathieu. Elle chante du jazz manouche, lui fait du rap. Le tout est un mélange audacieux avec de beaux textes.	ENFANTS ADULTES	Salle de conférence
AVRIL mercredi 4	Caricaturiste DIJON	650€ tout compris	Mr Grillot est un caricaturiste de Dijon qui viendra une journée (un mercredi) à la médiathèque pour " tirer le portrait" de nos chers lecteurs. Ils nous aura par avance caricaturé toutes les 3 ainsi nous pourrons les afficher pour annoncer sa venue. Il emmènera aussi des caricatures et autres dessins de sa collection que nous pourrons exposer.	TOUT PUBLIC	Médiathèque
MAI mercredi 2	Tour de cirque CREST (26)	1453,80€ tout compris	<b>2 Spectacles:</b> qui était programmé en octobre, annulé pour blessure du comédien. Après-midi: spectacle "Derrière la porte" mêlant magie, jonglerie et théâtre. Le soir: diffusion du film "Un petit tour d'Afrique" relatant leur tournée en Afrique avec le spectacle cité ci-dessus.	TOUT PUBLIC ADULTES	Salle des fêtes
JUN samedi 2	Tour vélo guidé VOITEUR	672€ tout compris	En vélo, ce comédien nous fera découvrir Chausain et ses alentours comme jamais personne ne l'a fait. Chaque lieu est alors l'objet d'un commentaire détaillé et historiquement étayé allant d'un semblant de vérité jusqu'à... ce que les gens froncent les sourcils et se rendent compte que rien ne va plus!!!! Dans ce spectacle de rue, le cyclo-spectateur se laissera embarquer par le discours de ce personnage un peu loufoque et décalé. Florent Fagnon fait rire, mais il ne le sait pas!	TOUT PUBLIC SACHANT FAIRE DU VELO	Extérieur sur Chausain
JUILLET AOUT SEPT	FESTIVITES	DES 10 ANS	DE LA PLAINE JURASSIENNE		
OCTOBRE	Melodihistoires	pas encore défini	Festival en partenariat avec le CG 39.	En fonction ADULTES	A définir Salle de conférence
NOVEMBRE	Mois du doc				
DECEMBRE 12 ou 19	Sim salabim DIJON	900€+ 39€ de frais de déplacement	Spectacle de Noël pour enfants. Une comédie ponctuée de tours de magie et de numéros d'équilibre dans laquelle une grosse pincée de malice, beaucoup de tendresse et un brin de caprices sont autant de prétextes aux situations drôles.	ENFANTS	A définir sans doute délocalisé

EVEIL MUSICAL EN PARTENARIAT AVEC LE RAMM

JANVIER	11 ET 25	ATELIER	ENFANTS DU RAMM	SALLE DE CONFERENCE
FEVRIER	8 ET 22			
MARS	7 ET 21			
AVRIL	4 ET 18			
MAI	16 ET 30			
JUN	13 ET 27	SPECTACLE DE CLOTURE		
JUILLET	4			

480 €

9H-9H30 : 0/4 ANS  
9H30-10H : 5/8 ANS